



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°11 – 09 septembre 2026

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe

DONNÉES MÉTÉO



CHRYSANTHÈMES

Stade : Les chrysanthèmes poursuivent leur développement végétatif. Sur certaines variétés, suite aux températures caniculaires, des nécroses racinaires sont observées.

Pucerons : Très souvent, présence d'intensité faible et localisée – Les lâchers de micro-hyménoptères se poursuivent.

Thrips : Comme pour les pucerons, présence d'intensité faible et localisé – Les lâchers d'acariens prédateurs se poursuivent également.

Chenilles défoliatrices : Présence très ponctuelle - Apport de *Bacillus* selon le niveau de présence.

CYCLAMENS

Stade : La croissance se poursuit mais est toujours freinée par les températures sous abris trop élevées pour le cyclamen.

Pucerons : Absents.

Thrips : Présence localisée et de faible intensité - Lâchers d'acariens prédateurs.

Duponchelia fovealis : Présence très variable selon les observateurs – Pose de piège à phéromone.

POINSETTIAS

Stade : Les pincements ont eu lieu. Les distançages progressifs permettent une croissance harmonieuse des plantes.

Thrips : Présence localisée et de faible intensité - Lâchers d'acariens prédateurs.

Aleurodes : Un seul observateur signale une présence faible et localisée - Lâchers d'acariens prédateurs.

VÉGÉTAUX DE PÉPINIÈRE

Stade : La végétation manque toujours cruellement d'eau.

Pucerons : Présence légère sur les jeunes pousses de photinia.

NOTES BIODIVERSITÉ

ARRETÉ ABEILLES

Les toutes premières fleurs commencent à être observées, dans ces situations, les règles de l'arrêté Abeilles-Pollinisateurs s'appliquent.

Bio agresseurs	Précisions sur le risque	Evaluation du risque
Pucerons	Présence localisée et de faible intensité dans les cultures de chrysanthème, mais également sur les jeunes pousses en pépinière.	Faible - Modéré
Thrips	Présence localisée et de faible intensité dans les cultures de chrysanthème, cyclamen et de poinsettia.	Faible
Chenilles défoliatrices	Peu signalées dans les cultures de chrysanthème.	Faible
<i>Duponchelia fovealis</i>	Très polyphage, il est nécessaire d'être vigilant sur cyclamen, dipladénia et de poursuivre l'installation des pièges à phéromone.	Modéré à Fort
Aleurodes	Un seul observateur signale leur présence dans les cultures de poinsettia.	Absent

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](https://www.inrae.fr/fr/rapports-techniques-sur-les-resistances-en-france-r4p-r4p-inra-fr)



Prévisions météo à 7 jours pour Nancy :

JEUDI 10	VENDREDI 11	SAMEDI 12	DIMANCHE 13	LUNDI 14	MARDI 15	MERCREDI 16
10° / 24°	10° / 24°	12° / 26°	12° / 27°	14° / 27°	13° / 29°	15° / 24°
▲ 5 km/h	► 15 km/h	▲ 5 km/h	► 15 km/h	▲ 5 km/h	► 15 km/h	▲ 10 km/h 45 km/h

(Source : Météo France, ville de Nancy, 08/09/2026 à 16H. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#)).

Prévisions météo à 7 jours pour Strasbourg :

JEUDI 10	VENDREDI 11	SAMEDI 12	DIMANCHE 13	LUNDI 14	MARDI 15	MERCREDI 16
12° / 23°	12° / 24°	13° / 26°	13° / 27°	14° / 27°	14° / 29°	15° / 24°
► 10 km/h	▲ 10 km/h	↻ 5 km/h	► 10 km/h	↻ 5 km/h	▲ 10 km/h	► 10 km/h

(Source : Météo France, ville de Strasbourg, 08/09/2026 à 16H. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#)).

Prévisions météo à 7 jours pour Reims :

JEUDI 10	VENDREDI 11	SAMEDI 12	DIMANCHE 13	LUNDI 14	MARDI 15	MERCREDI 16
10° / 23°	13° / 23°	12° / 26°	13° / 26°	15° / 28°	14° / 28°	14° / 24°
▲ 10 km/h	▲ 15 km/h	▲ 10 km/h	► 15 km/h	▼ 10 km/h	▲ 15 km/h 40 km/h	▲ 20 km/h 40 km/h

(Source : Météo France, ville de Reims, 08/09/2026 à 16H. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#)).

Les huit prochains jours seront marqués par le retour des températures plus chaudes et plus sèches que la normale.



Eristale sur *Allium* 'bubble bath'
(C.RICHARD, Planète LFP)





1 Stade des cultures

Les cultures de chrysanthèmes se développent normalement, tant sous serre qu'en extérieur. L'éboutonnage des grosses fleurs est en cours. Les boutons floraux des chrysanthèmes à petites fleurs commencent à faire leur apparition.



Serre de chrysanthèmes
(C.STRACH, Planète LFP)

2 Pucerons

a. Observations

A ce stade de la culture, la présence de foyers de pucerons reste faible et localisée. Un seul observateur signale la présence du puceron *Macrosiphoniella sanbornii*.

b. Seuil indicatif de risque

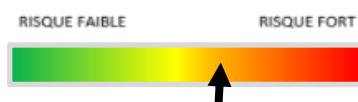
Dès l'observation d'individus dans les cultures, le risque de propagation est à prendre en compte. En effet, leurs piqûres sont à l'origine d'une crispation du feuillage, de l'installation de fumagine et d'un ralentissement de la croissance et de la floraison avec dépréciation globale de la plante.

c. Analyse de risque

Leur présence est à surveiller, en fonction de l'évolution des températures sous les abris (serres et tunnels).



Colonie de *Macrosiphoniella sanbornii*
sur tige de chrysanthème
(C.STRACH, Planète LFP)



d. Gestion alternative du risque



L'apport de micro-hyménoptères parasitoïdes comme les *Aphidius* est à privilégier sur les pucerons isolés ou les populations très faibles. Dès que les foyers progressent, des lâchers localisés de larves de chrysopes doivent prendre le relais.

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>



Bouton floral avec exuvies de pucerons
(C.STRACH, Planète LFP)



Pucerons parasités
(C. STRACH, Planète LFP)

3 Thrips

a. Observations

Comme pour les pucerons, la présence de thrips est de faible intensité et localisée sur des variétés sensibles.

b. Seuil indicatif de risque

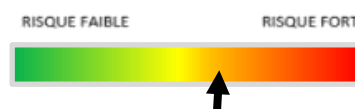
Les foyers de thrips qui s'installent génèrent de nombreux dégâts principalement des piqûres du feuillage et sur le long terme l'avortement des boutons floraux. Dès le piégeage de quelques individus sur les panneaux englués, le seuil indicatif de risque est atteint.



Dégâts foliaires dus aux piqûres de thrips
(C.STRACH, Planète LFP)

c. Analyse de risque

Selon l'évolution des températures sous les abris, notamment avec le retour des valeurs proche de saison, le risque de propagation peut rapidement devenir préoccupant.



d. Gestion alternative du risque

B Avant même l'apparition des premiers symptômes de présence comme des déformations foliaires dues à des piqures, il est nécessaire de procéder à des lâchers d'acariens prédateurs comme *Amblyseius swirskii*. En l'absence de thrips et d'aleurodes il peut se nourrir de pollen. Mais son installation dans les cultures se fait en fonction des températures (l'optimum est compris entre 20 et 30°C) et de l'humidité relative (supérieure à 70%).

Neoseiulus cucumeris (également appelé *Amblyseius cucumeris*) est quant à lui efficace à des températures comprises entre 15 et 25°C. Il n'est plus efficace au-delà de 30°C. Il se nourrit également de pollens, d'acariens et de tarsonèmes.

Il est également possible d'apporter des *Amblyseius montdorensis*. Ces acariens prédateurs sont utilisables à des températures plus fraîches (entre 12 et 18°C), tout en étant également résistants aux températures élevées. De plus ils sont polyphages, se nourrissant non seulement de larves de différentes espèces de thrips mais également des œufs et larves d'aleurode (*Trialeurodes* et *Bemisia*), ainsi que de diverses espèces d'acariens et même de pollen en cas de disette.

R Les thrips sont exposés à un risque de résistance au spinosad, dans les cultures sous serre.

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>

Tableau de synthèse des acariens prédateurs de thrips

¶ Acariens-prédateurs¶	Plage thermique (survie)¶	Plage thermique¶ (optimale)¶	Humidité minimale¶	Régime alimentaire¶
<i>Amblyseius cucumeris</i> ¶	[8°C; 34°C]¶	[20°C; 25°C]¶	>65%¶	Larves de thrips, pollen, tétranyque, acariens des denrées, tarsonèmes¶
<i>Amblyseius degenerans</i> ¶	[11°C; 35°C]¶	[20°C; 28°C]¶	>50%¶	Larves de thrips, pollen, tétranyque, tarsonèmes (parfois)¶
<i>Amblyseius californicus</i> ¶	[10°C; 35°C]¶	[25°C; 33°C]¶	>70%¶	Larves de thrips, pollen, tétranyque, acariens des denrées, tarsonèmes¶
<i>Amblydromalus limonicus</i> ¶	[10°C; 33°C]¶	[14°C; 25°C]¶	>50%¶	Larves de thrips, œufs d'aleurodes, pollen, tétranyque, acariens des denrées, tarsonèmes¶
<i>Transeius montdorensis</i> ¶	[15°C; 32°C]¶ (les adultes survivent 5j à 45°C)¶	[20°C; 32°C]¶	>70%¶	Larves de thrips, œufs d'aleurodes, pollen, tétranyque, acariens des denrées, tarsonèmes¶
<i>Amblyseius swirskii</i> ¶	[15°C; 40°C]¶	[20°C; 32°C]¶	>70%¶	Larves de thrips, œufs d'aleurodes, pollen, tétranyque, acariens des denrées, tarsonèmes¶
<i>Amblyseius andersoni</i> ¶	[6°C; 40°C]¶?	[20°C; 28°C]¶	>65%¶	Larves de thrips, acariens non-tisserands, aleurodes, tarsonèmes, acariens de la rouille, pollen¶
<i>Hypoaspis miles</i> (ou <i>aculeifer</i>)¶	[10°C; 32°C]¶	[20°C; 28°C]¶	>70%¶	Nymphes de thrips, sciarides, collemboles, nématodes. Cannibalisme¶

¶

4 Chenilles défoliatrices

a. Observations

Quelques observateurs signalent la présence de chenilles défoliatrices dans les chrysanthèmes.

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation répétée de feuilles trouées dans les cultures, le risque est à prendre en compte.

c. Analyse de risque

Les trous dans le feuillage, s'ils sont nombreux, pénalisent la croissance des plantes. Mais à ce stade, le risque reste contenu sans incidence commerciale future.



d. Gestion alternative du risque



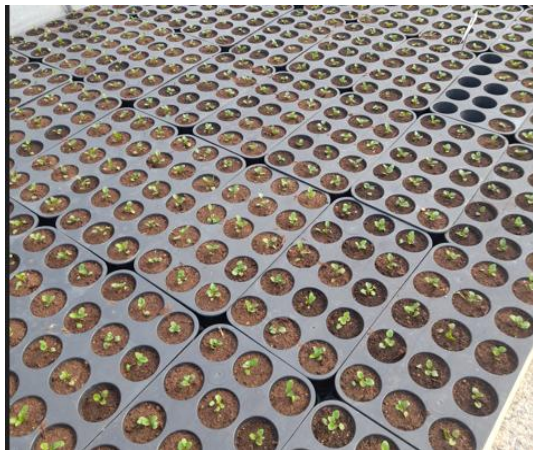
En cas d'observation de plusieurs chenilles par plante, il est possible d'utiliser le *Bacillus thuringiensis* comme méthode de lutte.

Le Bacillus ou Bt est une bactérie qui produit des toxines. Consommée par les chenilles, celle-ci attaque les cellules intestinales provoquant leur mort en quelques jours.



1 Stade des cultures

La commercialisation des cyclamens a démarré. Alors que les premières séries de pensées sont maintenant fleuries, l'empotage des jeunes plants de pensées pour le printemps se poursuit.



Jeunes plants de pensées fraîchement empotés (gauche) et serre de cyclamen (droite)
(C.STRACH, Planète LFP)

2 Pucerons

Les pucerons sont absents des cultures.

3 Thrips

a. Observations

Les thrips sont très souvent absents des cultures. Leur présence reste très rare et limitée à des foyers éparés.

b. Seuil indicatif de risque

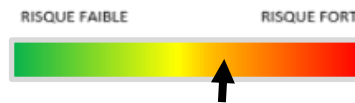
La présence de quelques individus par plante suffit pour atteindre un niveau de risque élevé pour les cultures.



Pensées grosses fleurs prêtes à la commercialisation (N.BROUHEZ, Planète LFP)

c. Analyse de risque

Selon l'évolution des températures sous les abris, notamment avec le retour des valeurs de saison, le risque de propagation peut rapidement devenir préoccupant.



d. Gestion alternative du risque



Pour les thrips, l'installation de panneaux englués au-dessus des végétaux permet de détecter les premiers individus adultes. Il faut surveiller l'évolution de la population. Peuvent être mis en place, des lâchers d'acariens prédateurs comme les *A. cucumeris* ou *A. swirskii*.



Les thrips sont exposés à un risque de résistance au spinosad, dans les cultures sous serre.

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>

4 *Duponchelia fovealis*

a. Observations

La présence de *Duponchelia fovealis* dans les cultures de cyclamens est signalé chez plusieurs observateurs. Leur installation progresse. Très polyphage, les chenilles sont également observées dans les cultures de dipladénias et de pieds - mères de géranium.

b. Seuil indicatif de risque

Les dégâts sont rapidement préjudiciables sur les plantes. En effet, les larves se nourrissent des racines, des feuilles (principalement celles de la base) des bourgeons et des fruits. De plus, les blessures constituent une voie d'entrée pour les maladies cryptogamiques.

c. Analyse de risque

La chenille étant difficile à voir, dès que quelques papillons sont capturés dans les pièges à phéromones le risque de propagation est important.



d. Gestion alternative du risque



Il est indispensable d'installer des pièges à phéromones pour piéger les papillons mâles et bloquer le cycle de développement du ravageur. Il s'agit de piège Delta, composé de trois parois qui forment un triangle. La paroi intérieure est recouverte d'un panneau englué sur lequel est posée la phéromone. La densité des pièges varie entre 100 et 500 m². Ils doivent être installés juste au-dessus de la culture. En complément, un arrosage avec des nématodes *Steinernema carpocapsae*, permet de parasiter les chenilles. Il est nécessaire de répéter le traitement sur plusieurs semaines en cas de forte pression.



Piège à *Duponchelia fovealis* avec papillons mâles piégés sur un panneau englué
(M.LITZLER, Planète LFP)



1 Stade des cultures

Les poinsettias prennent progressivement du volume. Suite au pincement, les auxiliaires se développent et les plantes se ramifient.

2 Thrips

a. Observations

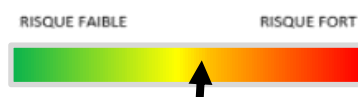
Très peu présents dans les cultures.

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation du doublement des individus collés sur les panneaux englués jaunes, le risque de propagation est à prendre en compte.

c. Analyse de risque

Les thrips sont à surveiller, en fonction de l'évolution des températures sous les serres.



d. Gestion alternative du risque



Pour les thrips, l'installation de panneaux englués au-dessus des végétaux permet de détecter les premiers individus adultes. Il faut surveiller l'évolution de la population. Peuvent être mis en place, des lâchers d'acariens prédateurs comme les *A.cucumeris* ou *A.swirskii*.

Il est temps également de penser à l'installation de plants d'aubergine dans les cultures de poinsettia. Cette plante de service va attirer les *Orius*. Ces punaises, très polyphages, mangent non seulement du pollen mais également des acariens, des pucerons, des aleurodes, des œufs de lépidoptères et surtout des thrips.

L'installation de seau de *Dalotia coriaria*, coléoptère prédateur de la famille des Staphylinidae permet de compléter la mise en place des méthodes de lutte alternatives.



Les thrips sont exposés à un risque de résistance au spinosad, dans les cultures sous serre.

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>



Culture de poinsettia S37
(M.LITZLER, Planète LFP)

3 Aleurodes

a. Observation

Un seul observateur signale une présence faible et localisée d'aleurodes dans ses poinsettias.

b. Seuil indicatif de risque

L'installation de panneaux jaunes englués dans les cultures permet de suivre l'évolution des populations d'aleurodes. Dès la capture de quelques adultes sur les panneaux, le seuil indicatif de risque est atteint. En effet, en cas de forte infestation, les piqûres provoquées par les aleurodes ralentissent le développement des plantes.

c. Analyse du risque

A ce stade, le risque reste faible. Néanmoins, il faut suivre l'évolution du nombre d'individus collés sur les panneaux englués.



d. Gestion du risque



L'apport d'*Amblyseius montdorensis*, acarien prédateur qui s'attaque avec voracité aux œufs et aux larves des aleurodes, ou d'*Amblyseius swirskii* plus polyphage, consommant également des thrips, permet de limiter efficacement les populations.



Le groupe ALEURODES / CULTURES SOUS SERRE / Pyréthriinoïdes de synthèse est exposé à un risque de résistance.



1 Stades phénologiques

L'épisode caniculaire et l'absence de pluie qui sévissent depuis plusieurs semaines impactent la croissance et l'aspect des végétaux qu'ils soient cultivés en pleine terre ou en conteneur.

2 Pucerons

a. Observations

La présence de foyers de pucerons reste faible et localisée sur les jeunes pousses tendres.

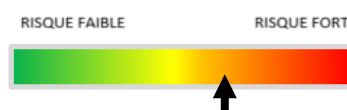
b. Seuil indicatif de risque

La présence de quelques fondatrices ailées sur les plantes, qui vont se propager dans les cultures pour former de nouvelles colonies.

Les pucerons sont responsables d'un ensemble de dégâts : jaunissement du feuillage, crispation des feuilles, installation de fumagine, dépréciation globale de la plante et ralentissement de sa croissance et de sa floraison.

c. Analyse de risque

A suivre l'évolution des températures des prochains jours, car la vitesse de développement des pucerons comme celle de beaucoup d'autres ravageurs est fortement dépendante des conditions climatiques.



d. Gestion alternative du risque



Il est nécessaire de faciliter l'installation d'auxiliaires naturels comme les coccinelles ou les syrphes dont la présence dépend de la floraison des végétaux aux alentours.

Pour aller plus loin : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/horticulture-pepinieres-a4908.html>



Pucerons protégés par une fourmis sur jeunes feuilles de photinia (E.HUE, Planète LFP)



Ces notes Biodiversité sont produites dans le cadre du projet global de réorientation du Bulletin Santé Végétal : BSV 2.0.

Vous pouvez également les retrouver sur le site EcophytoPIC.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Horticulteurs et pépiniéristes volontaires, Conseillers horticoles (Planète Légumes Fleurs et Plantes, Astredhor Est).

Rédaction et animation : Planète Légumes Fleurs et Plantes.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[clac - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : [la base de données Toxibees](#) [[clac](#)]

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[clac-site ecophyto](#)].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat [[clic](#) - [Ephy](#), [Guide Phyteis](#), [Phytodata](#)]

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021

- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\)](#) - [clic](#)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Faire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

Cette page recense les principaux textes et dispositions réglementaires en vigueur pour la protection des abeilles et autres pollinisateurs : pour plus de détail, vous êtes invités à prendre connaissance du contenu de ces textes et vous rapprocher des instituts, organisations professionnelles et conseillers agricoles avant toute décision de traitement

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- **Ecophytopic**
- **Agri connaissances**
- **Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter**
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹: Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)